

Région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie : Analyse critique de la déontologie professionnelle. Bilan et prospective à partir de l'expérience québécoise

Bruno Boulianne

Volume 19, Number 2, Fall 1994

Le suicide

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/032324ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/032324ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue Santé mentale au Québec

ISSN

0383-6320 (print)

1708-3923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Boulianne, B. (1994). Région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie : Analyse critique de la déontologie professionnelle. Bilan et prospective à partir de l'expérience québécoise. *Santé mentale au Québec*, 19(2), 235–239.
<https://doi.org/10.7202/032324ar>



Événements régionaux

Région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie

Responsable: Pierre-Paul Parent

Analyse critique de la déontologie professionnelle. Bilan et prospective à partir de l'expérience québécoise

En juin 1993, le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada accordait une subvention à une équipe de chercheurs du Groupe de recherche Éthos de l'Université du Québec à Rimouski afin de mener une enquête et une réflexion sur le développement de la déontologie au Québec. Cet article présente le cadre général de cette recherche en éthique appliquée en précisant la problématique, les objectifs visés, la méthodologie de la cueillette des données et le mode d'échantillonnage.

La recherche

Le renouveau du questionnement éthique se traduit, dans plusieurs secteurs d'activités, par une demande accrue en déontologie. En effet, depuis quelques années la multiplication des codes de déontologie et l'arrivée massive des codes d'éthique s'inscrivent comme symptôme d'une réalité sociale mouvante et demandent à être circonscrites et comprises.

La recherche entreprise veut répondre à deux questions principales:

1. Les instruments déontologiques que l'on propose pour assurer la déontologie professionnelle sont-ils adéquats dans le contexte social actuel?
2. Quelle dimension proprement éthique est visée par les instruments déontologiques et la formation actuelle des professionnels?

Pour répondre à ces questions, une analyse critique de la déontologie professionnelle est nécessaire afin de cerner les éléments

positifs et les limites des modèles actuels et ouvrir sur une prospective qui pourra dégager de nouvelles possibilités pour le développement de la déontologie.

Ces questions nous amèneront à explorer quatre dimensions qui s'interpellent et donnent sens au mouvement déontologique lui-même : les types d'instruments utilisés comme instruments déontologiques et leurs distinctions spécifiques ; les conceptions éthiques qui sous-tendent ces instruments ; les formes d'apprentissage à la déontologie, à la fois au plan pratique et au plan théorique ; et enfin, la demande sociale pour ces instruments.

Ces quatre dimensions seront étudiées selon trois modes d'analyse : une analyse éthicologique pour les types d'instruments afin d'en dégager les conceptions éthiques ; une analyse des formations morales dispensées en fonction des grands courants (endoctrinement, clarification des valeurs, raisonnement moral, etc) ; une analyse des contextes socio-politiques pour la demande sociale.

La recherche comprend trois phases qui sont échelonnées sur une période de trois ans. Pendant la première phase, nous avons recueilli des instruments déontologiques et des informations pertinentes à leur sujet qui ont été classifiés selon les secteurs d'activités auxquels ils appartiennent ; nous avons également élaboré les cadres théoriques et méthodologiques d'analyses qui nous serviront pour la seconde phase du projet ; lors de cette seconde phase, nous analyserons le corpus d'instruments déontologiques à partir du cadre théorique élaboré lors de la première phase et nous préparerons un répertoire typologique des instruments déontologiques recueillis ; c'est au cours de la troisième phase que le bilan critique de la déontologie au Québec sera réalisé et que des éléments de prospective seront proposés.

Méthodologie de la cueillette des données

La première étape de cette enquête était l'élaboration et la validation d'un questionnaire dans lequel on retrouve à la fois des questions ouvertes, permettant d'avoir accès à un matériel qualitativement plus riche, et des questions fermées polytomiques pour les renseignements plus factuels. Ce questionnaire comprenait deux parties : la première avait pour principal objectif de recueillir des renseignements sur l'«instrument déontologique» ; le type d'instrument utilisé ; l'année de sa création ; à quel besoin particulier il répondait ; la fonction de l'instrument déontologique au sein de l'organisme ou de l'institution ; s'il était bien connu à la fois par les membres de

l'organisme et par ceux qui y réfèrent; si des sanctions sont prévues en cas de dérogation, etc. La seconde partie portait uniquement sur le type de formation déontologique dispensée ou non par l'organisme à ses membres ou employés: formation créditée par une maison d'enseignement; sessions de formation non-créditées; conférences ou colloques; publications ou autres.

Une fois la validation du questionnaire réalisée auprès d'une quinzaine d'organismes retenus pour notre enquête, quelques modifications et ajouts y ont été apportés. À l'automne 1993, nous avons expédié 1 386 questionnaires validés au groupe cible regroupé selon certains secteurs d'activités. Divers modes de relance auprès des enquêtés ont été utilisés afin d'obtenir le meilleur résultat possible. Chaque questionnaire a été adressé à la personne responsable de l'organisme visé en spécifiant qu'il devait être répondu par la personne la mieux renseignée pour nous informer sur les instruments qui réglementaient les conduites des personnes au sein de l'organisme. Nous précisons également ce que nous entendions par «instrument déontologique», c'est-à-dire tout document qui indique certaines règles de conduite morale à suivre par les personnes qui œuvrent au sein d'une corporation, d'une association ou d'une institution: code de déontologie, «code d'éthique», charte des droits et libertés, charte de qualité totale, guide de conduite ou standard de pratique, règlements.

Les questionnaires retournés ont été saisis dans une base de données pour la compilation et l'analyse des informations pertinentes pour la poursuite de la recherche.

Méthode d'échantillonnage

Ne disposant pas de «base de sondage» qui nous donnait accès à l'ensemble de notre population cible, nous avons opté dans notre échantillonnage pour une méthode empirique ou à «choix raisonné». L'objectif général de notre recherche n'étant pas de représenter statistiquement une caractéristique particulière de la population mais de cibler une partie de cette population afin de recueillir le plus «d'instruments déontologiques», cette méthode nous a semblé la plus appropriée. Nous avons donc construit notre échantillon à partir de l'hypothèse que certaines associations ou institutions étaient plus susceptibles que d'autres d'avoir un «instrument déontologique» en fonction de leur type d'activité.

Compte tenu de la place centrale occupée par les corporations professionnelles dans la déontologie professionnelle au Québec, per-

que comme le modèle dominant, nous avons rejoint l'ensemble de ces corporations. Pour compléter le secteur des activités professionnelles, nous avons également sélectionné différentes associations de professions qui ne sont pas reconnus par le Code des professions. Cette stratégie nous a permis de réduire les démarches tout en nous assurant une plus grande diffusion de notre enquête. Ainsi, nous pourrons analyser les convergences ou divergences entre les approches déontologiques des deux secteurs.

L'adoption de la Loi sur les services sociaux et les services de santé (Loi 120) a eu un effet multiplicateur sur la création des codes «d'éthique» et a introduit une distinction entre code de déontologie et code d'éthique puisque, comme le soulignait le sous-ministre adjoint du Ministère de la santé et des services sociaux dans une lettre adressée aux directeurs généraux des établissements publics, «le code d'éthique doit, au delà de toute considération formelle, être le fruit d'une démarche éthique collective.» Pour comprendre ce phénomène relativement nouveau, nous avons couvert l'ensemble des institutions de ce secteur: centres hospitaliers, centres d'hébergement et de soins de longue durée, centres de réadaptation pour jeunes, centres de réadaptation pour déficiences intellectuelle et physique, Régies régionales de la santé et des services sociaux, centres locaux de services sociaux. Ceci nous permettra de caractériser les différences et les ressemblances entre ces deux types d'instruments qui sont appelés à cohabiter et peut-être à s'influencer au plan des contenus.

Pour les autres services publics et parapublics, nous avons couvert les secteurs suivants: l'ensemble des ministères du Gouvernement du Québec, des municipalités et des commissions scolaires. Comme services au public, mais sur un autre mode, nous avons également sondé quelques groupes communautaires.

Dans le domaine de la recherche, des institutions d'enseignement supérieur où s'effectue de la recherche ont été incorporées à notre échantillon ainsi que les laboratoires de recherche. Enfin, pour compléter notre enquête, nous avons expédié notre questionnaire à des compagnies et à des institutions bancaires.

Conclusion

Les premiers résultats de cette recherche, sous forme de quatre communications, ont été présentés dans le cadre du 62^{ème} congrès de l'ACFAS tenu à l'Université du Québec à Montréal. Quant au répertoire typologique des instruments déontologiques, il devrait paraître au printemps 1995 et le rapport final à l'automne 1996. Cette recherche devrait permettre une meilleure connaissance de la valeur et des

limites des instruments déontologiques actuels, de faire des recommandations en matière de formation morale pour les personnes régies par des instruments déontologiques et une meilleure connaissance des difficultés du développement de l'éthique et des rapports parfois difficiles entre l'éthique et le droit. Enfin, elle pourrait également servir au renouvellement de la déontologie professionnelle au Québec. Nul doute qu'une telle entreprise de recherche contribuera également à la réflexion éthique et déontologique concernant les interventions professionnelles en matière de santé mentale au Québec.

Notes

1. Sous la responsabilité du professeur Georges Legault de l'Université de Sherbrooke, l'équipe de recherche est constituée de Bruno Boulianne, Pierre Fortin et Guy Giroux de l'Université du Québec à Rimouski et de Johanne Patenaude de l'Université de Sherbrooke.

Bruno Boulianne,
agent de recherche,
Groupe de recherche Éthos, UQAR.